

# L'HISTOIRE DES CRÉOLES DE LA CARAÏBE : FORMATION ET ÉVOLUTIONS VERS LES LANGUES CONTEMPORAINES

MARIE-CHRISTINE HAZAËL-MASSIEUX

**Abstract.** The Caribbean languages called « creoles » are the result of a complex history. They were created due to the contact between various populations during the time of European colonisation. The languages developed a large number of characteristics, many of which were new, and evolved in a way that always bore the mark of language contact. In the case of both the Lesser Antilles and Santo Domingo (now Haiti), a detailed linguistic analysis of old texts allow evolutionary patterns to be established. The results are very different to what could be expected with reference to rules set up by European comparativists. They open up new avenues of research regarding the comprehension of linguistic change when multiple factors disrupt ordinary systemic evolution. The model proposed here should now be of interest to linguists studying *emergent languages* in different areas in order to incorporate recently collected data in the study of language contact.

Pendant les colonisations des XVII<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles, dans les îles de la Caraïbe (mais aussi en Guyane, en Louisiane...) ou dans les îles de l'Océan Indien, le temps de la *créolisation* (ou formation des langues appelées *créoles*, ces langues qui sont apparues dans le contact de langues) présente des spécificités qu'il est important de souligner. Les langues qui sont nées dans ces conditions particulières et parmi lesquelles les créolistes, dans une perspective typologique, cherchent à trouver des ressemblances, fonctionnent maintenant comme toutes les langues du monde, présentent des traits communs avec beaucoup d'autres langues, même si les caractéristiques des modes de communications retenus sont marquées le plus souvent par un contact quotidien continué avec diverses langues (plurilinguismes, diglossies...). Ainsi, pour les créoles auxquels nous nous intéresserons ici, le contact avec le français, ou l'anglais, en fonction des aléas des occupations coloniales successives, explique un certain nombre d'évolutions. L'idée d'envisager ces facteurs de contacts comme caractéristiques d'un modèle de développement linguistique, au-delà des seuls créoles est maintenant souvent suggérée dans de nombreux travaux universitaires. C'est en particulier ce que nous voudrions exposer ici dans la lancée de notre ouvrage de 2008<sup>1</sup> qui proposait

<sup>1</sup> Cf. M.C. Hazaël-Massieux, 2008 : *Textes anciens en créole français de la Caraïbe : histoire et analyse*, Paris, Publibook.

RRL, LIV, 3–4, p. 319–329, București, 2009

notamment de s'intéresser désormais à toutes les langues « émergentes » afin de voir si elles ne présentent pas des traits communs avec les *créoles* historiques – ce qui permettrait de mettre à jour des phénomènes expressément liés aux contacts de langues.

### LA FORMATION : LA CRÉOLISATION

L'idée, diversement retenue par les auteurs, que les créoles sont des langues issues principalement de la langue du colonisateur (d'où d'ailleurs les noms qui leur sont donnés : *créoles français*, *créoles anglais*, *créoles portugais*, etc.) a longtemps prévalu, privant souvent les *créoles* de toute possibilité d'autonomie et, dès lors, de la reconnaissance des spécificités linguistiques : combien de personnes croient encore, dans le grand public, qu'il suffit de supprimer des prépositions et/ou quelques « r » pour « faire créole ! »

De fait, sitôt que l'on se soucie de décrire correctement les diverses langues issues de la créolisation, sans référence constante au français (les français oraux, régionaux et populaires du XVII<sup>e</sup> siècle), on est obligé de constater que même si une partie du matériau brut, mots ou sons de la langue, est indéniablement d'origine française, les réorganisations/restructurations qu'ils ont subies sont inexplicables par le seul français. Si certains linguistes, à la suite de Suzanne Sylvain (1936) ont cherché à montrer que cette *organisation* (autrement dit *la grammaire*) provenait de langues africaines, cette autre recherche de sources n'est pas plus satisfaisante et connaît très vite des difficultés. Les langues créoles ne sont ni du français, ni de l'ewe, ni du kikongo... mais sont des langues nouvelles (qu'il conviendrait d'ailleurs d'appeler *haïtien*, *antillais*, *guyanais*, *mauricien*..., etc.) qui nous apprennent probablement comment des langues se développent dans des situations de contact, et ce qu'il en est des langues des locuteurs obligés un jour de constituer de nouvelles sociétés, qui bien naturellement doivent communiquer, et donc qui doivent *inventer* (au sens fort<sup>2</sup>), un idiome commun. On n'emprunte pas tel morceau ici, tel autre morceau là, mais on refonde complètement un moyen de communication, qui retient certes du matériau (sons, mots...) des anciens idiomes, mais qui du fait des « interprétations » nouvelles données par les divers locuteurs devient, en se structurant, progressivement quelque chose de tout autre.

Il faut dire que, sans étude approfondie, les documents historiques dont on dispose peuvent nous induire en erreur : écrits par des blancs qui nous révèlent le « modèle » qui leur sert de référence (le plus souvent la grammaire française, quand ils ne se sont pas souciés de décrire comme langue nouvelle l'idiome qu'ils

<sup>2</sup> De fait nous utilisons ce mot largement au sens qui se manifeste quand on parle des *inventeurs* d'un trésor : ceux qui le trouvent, car en matière de langue on ne crée pas ex-nihilo (des mots, des sons existent dans diverses langues, voisines, ou connues, et qui vont jouer un rôle), mais la création, l'innovation, va souvent très loin.

parlent avec leurs esclaves et ne font qu'y retrouver les paradigmes grammaticaux qu'ils ont appris en français), ces textes doivent être lus et interprétés correctement par les linguistes modernes pour permettre de comprendre les processus de formation de ces langues – et peut-être par là de comprendre le développement d'autres langues nées dans des conditions de contacts variés, mais peut-être aussi plus ou moins similaires. Si les témoignages donnés par les esclaves eux-mêmes et les autres acteurs de la vie sociale (noirs, mulâtres, affranchis ou libres) sont à peu près inexistantes dans les débuts, ils se multiplient au fil des décennies, au fur et à mesure que les uns et les autres accèdent à l'écriture – d'où d'ailleurs des évolutions importantes qui se manifestent à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, date qui correspond un peu partout à l'abolition de l'esclavage, et à des changements de rapports sociaux, avec notamment un accès de plus en plus significatif de *tous* à l'écriture. On voit dès lors, dans l'extrême variation caractéristique des créoles au temps de la créolisation, se dégager des lignes nettes, se constituer des paradigmes, se fixer des usages, s'opposer des structures entre les divers parlars d'une aire géographique, et ainsi de dessiner assez rapidement les contours de nouvelles langues qui si elles doivent leur matériau de base aux langues des ancêtres, en doivent visiblement les structures aux descendants – qui pratiquent de moins en moins les anciennes langues et nous montrent comment l'esprit humain peut assez rapidement générer un moyen de communication nouveau, complet et efficace.

Le cas de l'haïtien contemporain, parlé par plus de 8 millions de personnes, qui pour 85 % d'entre elles sont à peu près unilingues, est de ce fait parmi les plus significatifs dans le domaine de ce que l'on continue à appeler les *créoles français*. Il faut d'ailleurs souligner que l'haïtien est l'un des *créoles* les plus éloignés du français ; il pose de ce fait de véritables problèmes de compréhension aux Français qui prétendraient saisir immédiatement les messages de leurs interlocuteurs : c'est une langue complexe, qui doit être absolument apprise pour permettre une compréhension qui, loin d'être spontanée, est difficile précisément car les règles que l'on peut dégager dans une description complète sont très différentes des règles que nous apprend la grammaire française, non pas parce que ce sont des règles d'une grammaire africaine [!] mais parce que ce sont des règles spécifiques qu'il convient d'intégrer comme pour toute langue nouvelle dont on entreprend l'apprentissage.

Un schéma que nous ne commenterons pas ici en détail<sup>3</sup> explicite clairement comment, au cours de l'histoire de ces langues, les interprétations des esclaves (diverses) comme les interprétations des blancs (diverses également mais pour lesquelles nous avons des témoignages nombreux : cf. textes écrits) finissent par se

<sup>3</sup> Le lecteur est renvoyé d'une part à M.C. Hazaël-Massieux, 2008, mais pourra trouver aussi quelques commentaires (plus synthétiques) dans M.C. Hazaël-Massieux, à paraître, accessible en ligne, article destiné aux *Travaux* du CLAIX n° 23, en cours de publication : [http://sites.univ-provence.fr/wclaix/travaux/travaux\\_23\\_contact\\_mc\\_hazael.pdf](http://sites.univ-provence.fr/wclaix/travaux/travaux_23_contact_mc_hazael.pdf).

rejoindre<sup>4</sup>, au moment où, au-delà des « imitations » faites même de bonne foi, la langue nouvelle est constituée. C'est du contact entre ces interprétations, qui d'ailleurs évoluent, que naissent les nouvelles langues. Après une période d'extrême variation, caractéristique des premiers temps (XVIII<sup>e</sup> siècle, début du XIX<sup>e</sup> siècle, selon les lieux), les diverses langues fixent leurs caractéristiques principales, se distinguant dès lors progressivement les unes des autres, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces séparations avec mise en place des traits spécifiques retenus par chaque langue ont lieu vers 1810–1820 pour l'haïtien (l'Indépendance d'Haïti date de 1804), un peu plus tard pour le martiniquais (vers 1840–1850 alors que se produit précisément l'abolition de l'esclavage dans une société autrement structurée) puis pour le guadeloupéen – dont beaucoup de traits ne se révéleront clairement différents du martiniquais que vers l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle, voire au cours du XX<sup>e</sup> siècle, les hésitations durant plus ou moins longtemps selon les zones.

Ce schéma (cf. ci-dessous, p. 324) tente de rendre compte d'évolutions qui se sont déroulées au fil de l'histoire dans le contact de langues et dans les interprétations multiples que générerait précisément le *parler de l'autre* lors du contact. On précisera qu'ici les traits pointillés représentent des éléments non vérifiables mais vraisemblables (ainsi l'existence de variétés de créoles parlées par les esclaves et par les « gens de couleur » – comme on disait à cette époque pour désigner des mulâtres souvent affranchis – assez différentes des variétés pratiquées par les colons). Un texte rédigé dans les années 1720–1740, sans doute par un missionnaire jésuite, le Père Pierre Boutin ou quelqu'un de son entourage<sup>5</sup>, nous livre déjà une représentation inattendue de l'haïtien du Cap. En-dehors de ce texte exceptionnel, dans les assez nombreux textes qui nous sont parvenus, les maîtres visent, certes, le créole parlé par leurs esclaves (cf. flèches et traits pointillés orientés dans « l'époque du créole »), mais ne peuvent que « réinterpréter » les usages des noirs en fonction de leurs propres habitudes linguistiques largement héritées du français.

Dans un troisième temps (c'est-à-dire après 1850 pour la plupart des langues issues des créoles), les tendances présentes dans les variétés parlées par les anciens esclaves, plus ou moins récemment affranchis, vont s'imposer dans les pratiques communes et donc aussi chez les gens de couleur, et de toutes façons chez les Créoles divers, y compris chez les « blancs créoles » (flèches horizontales continues) au fur et à mesure que les esclaves, libérés depuis 1848, et pour certains d'ailleurs souvent déjà auparavant, capables d'écrire, de débattre, et de participer à la vie de la société locale, conquièrent de l'autonomie et des fonctions sociales et

<sup>4</sup> On devrait sans doute distinguer les interprétations selon la langue native des locuteurs : ici le français, là telle ou telle langue africaine, ailleurs encore le créole... Mais, dans les premiers temps, les seuls textes dont on dispose sont des textes écrits soit par des blancs venus de France, soit par des créoles, mais qui toujours apparemment sont aussi bons locuteurs et scripteurs du français !

<sup>5</sup> Cf. M.C. Hazaël-Massieux, 2008, chapitre II, 47–86.

communicatives. Si celles-ci étaient refusées aux esclaves dans les premiers temps, on voit progressivement décrits, en lisant les chroniqueurs de l'époque, les comportements et les modes d'expressions : ce sont d'abord ceux des « candios »<sup>6</sup>, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, mais aussi ceux des divers membres de la société antillaise dans laquelle les « esclaves » se voient confier par les maîtres des tâches d'artisanat ou de commerce susceptibles de leur faire jouer un rôle, notamment dans les villes<sup>7</sup>. Il ne faut pas oublier non plus, dans ces sociétés des Antilles, le nombre de plus en plus important de mulâtres, souvent enfants illégitimes des colons conçus avec telle ou telle esclave, régulièrement affranchis alors, parfois en même temps que leur mère. Tous les enfants, élevés par ces femmes noires ou mulâtresses dans la maison du maître, parlaient certainement le créole, non pas comme les blancs venus de France, mais comme les natifs créoles qu'ils étaient, et sans doute pour la plupart sans chercher à « imiter » en créole la grammaire française – qu'ils ne connaissaient pas formellement ! C'est ainsi d'ailleurs que ces langues ont pu se développer et acquérir progressivement leur autonomie.

On feint d'oublier souvent que les rôles sociaux étaient multiples dans ces sociétés de plus en plus organisées et il serait bien naïf de croire que seuls les blancs jouaient un rôle dans ces sociétés. Le métissage était ancien et les mulâtres, souvent libres, remplissaient des fonctions diverses alors même qu'ils parlaient tous certainement *créole* (qu'on désigne au XVIII<sup>e</sup> siècle selon des vocables divers : jargon, baragouin, français des îles, français corrompu...)<sup>8</sup>. Liliane Chauleau précise que, outre les divers engagés qui arrivaient aux îles et qui exerçaient des métiers d'artisans<sup>9</sup>, les affranchis, mulâtres et nègres (créoles surtout) pratiquaient largement ces métiers<sup>10</sup>. Le P. Du Tertre, à la Guadeloupe, dit explicitement, après avoir souligné l'adresse des nègres « pour exécuter ce à quoi on les occupe » :

« M. Houel, voulant se passer des artisans français venus de Paris avec de grandes dépenses, leur donna à tous de jeunes nègres comme apprentis ; ils se montrèrent si habiles qu'il avait dans sa ménagerie de Capesterre des nègres charrons, menuisiers, tailleurs de pierre, maçons, couteliers, serruriers, confiseurs, tous habillés selon leur métier... » (éd. de 1978, t. II, p. 502, Traité VIII – Des esclaves, ch. II, § 2).

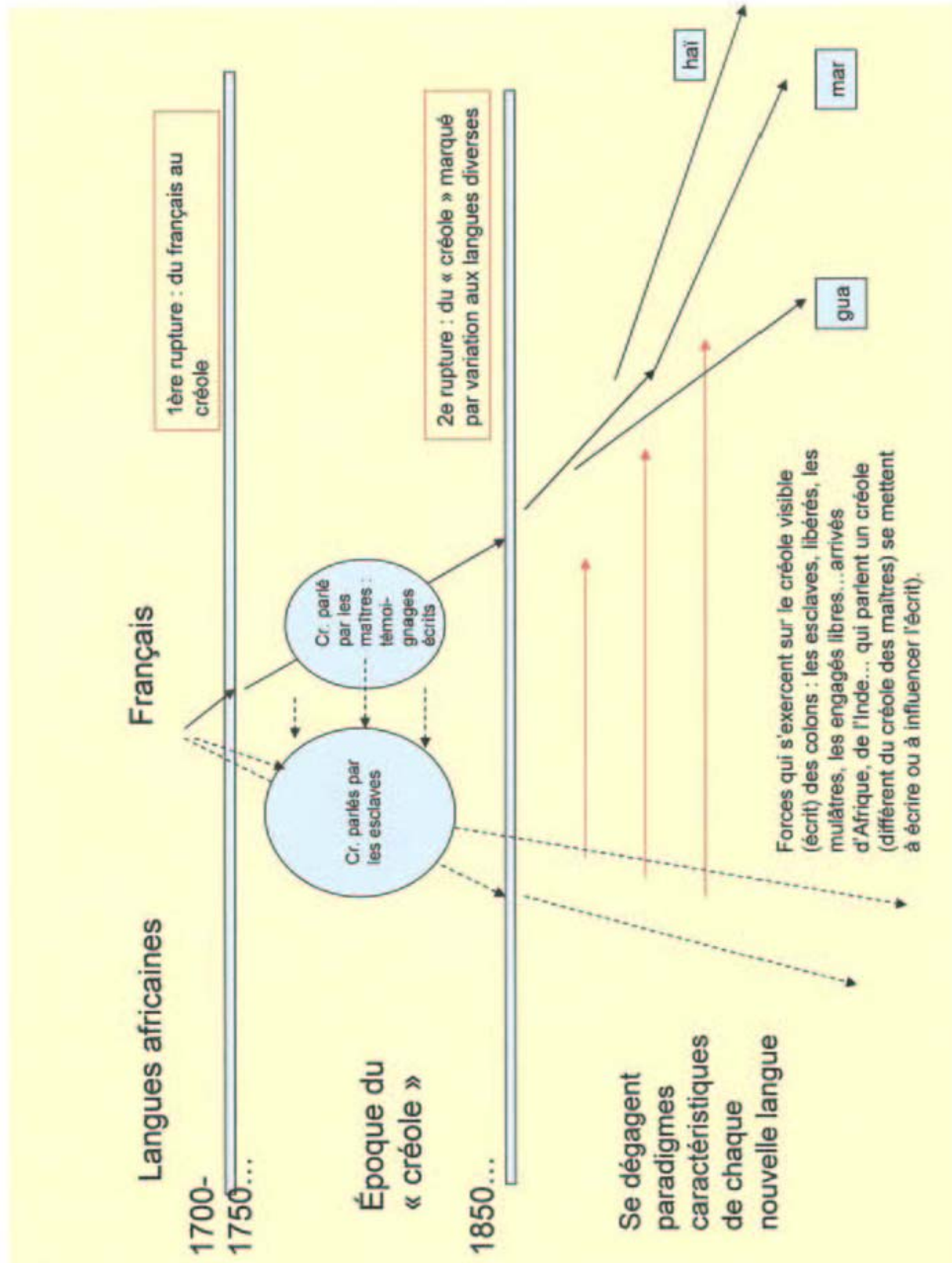
<sup>6</sup> Cf. Descourtilz, Michel-Etienne, 1809 ; cf. aussi D. Jenson, 2005.

<sup>7</sup> Cf. Liliane Chauleau, 1993, *Dans les îles du vent. La Martinique (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, L'Harmattan.

<sup>8</sup> Les premiers usages du mot de « créole » pour désigner la langue semblent dater de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : nous avons pu relever ces usages dans les *Affiches américaines* au cours des années 1780–90 (cf. M.C. Hazaël-Massieux, 2008, p. 38 sq.).

<sup>9</sup> À l'époque, on classe dans cette catégorie aussi bien des métiers du commerce (boucher, cabaretier, etc.) que ceux des ouvriers spécialisés divers (par exemple les ouvriers du bâtiment comme les charpentiers, les maçons, les serruriers...) ou encore ceux qu'on nommait apothicaires, barbiers, chirurgiens, orfèvres, etc.

<sup>10</sup> Cf. Liliane Chauleau, op. cit., p. 114.



Dans ces sociétés de plus en plus élaborées, tous ne sont pas « habitants » (c'est-à-dire propriétaires terriens) : toutes les professions et toutes les couches sociales sont représentées et tous communiquent, et certainement largement en créole, même si le français aussi est pratiqué, apprécié et considéré comme langue de la culture, étant par là la langue des échanges courants dans les plus hautes classes de la société qui cependant communiquent en créole avec les classes sociales jugées inférieures – nous avons de nombreux témoignages historiques de cette pratique du créole. Il conviendrait certainement de ne pas négliger le rôle des mulâtres affranchis dès le début de la colonisation<sup>11</sup> dans la diffusion du créole, très certainement leur langue première – et peut-être leur seule langue en fonction de leur profession et de leur vie sociale<sup>12</sup>. Sur le schéma il faudrait donc entendre « créoles parlés par les esclaves » comme recouvrant aussi les variétés parlées par les affranchis divers, pratiques figurées « en pointillé », certes, car on ne sait pas grand'chose d'elles, même si l'on a de nombreux témoignages concernant leur existence. Ces usages des affranchis, mulâtres, nègres, etc. sont sans doute différents des variétés qui sont pratiquées par les blancs – qu'elles, nous pouvons connaître grâce aux textes qui nous sont parvenus (traits continus sur le schéma), mais peut-être pas absolument identiques à celles des esclaves, dont nous soulignons ci-dessus l'extrême variété en raison de leurs origines linguistiques diverses.

### QUELQUES ÉVOLUTIONS DES LANGUES ISSUES DES CRÉOLES

Ceci étant précisé, dans ces mondes où tous communiquent largement en créole, et s'intéressent déjà à sa description (noter les témoignages passionnés et passionnants qui nous ont été laissés par des Créoles comme Moreau de St-Méry ou Ducoeurjoly, plus tard Baudot, Turiault...), de nouvelles langues, parfaitement structurées, et par là différentes les unes des autres, vont se mettre en place. En Haïti, par exemple, où le système des pronoms personnels, d'abord calqué partiellement sur le français, distinguaient encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup> une deuxième personne familière et une deuxième personne formelle (*to* >> *vous*), où

<sup>11</sup> Le père Du Tertre écrit : « Messieurs les gouverneurs ont eu pitié de ces pauvres enfants : car ils ont cru qu'ils étaient assez malheureux de porter sur leur front et dans la couleur de leur visage l'opprobre de leur naissance sans ajouter l'esclavage pour punir un crime dont ils sont innocents : c'est pourquoi ils ne se sont pas arrêtés à ce principe de droit qui rend l'enfant de la condition de la mère qui l'enfante et ils les ont déclarés libres pour punir le péché de leurs Pères » [éd. 1978, tome II, p. 513 (Traité VIII – Des esclaves, ch. II § 5)]. Du Tertre ajoute : « Ces mulâtres sont très nombreux aux îles, ils sont libres et travaillent pour eux ; j'en ai vu quelques-uns, très bien faits et qui avoient épousé des Françaises... » [ibid.] .

<sup>12</sup> D'une façon générale, si au XVII<sup>e</sup> siècle, les esclaves affranchis sont encore peu nombreux, leur nombre s'étendra assez rapidement car les causes d'affranchissement sont multiples ; si les affranchis ne jouissent pas des mêmes droits que les hommes nés libres, ils pratiquent des métiers divers comme artisans ou dans la milice, et interviennent ainsi dans divers lieux avec diverses fonctions sociales.

<sup>13</sup> Le témoignage de Ducoeurjoly en 1802 est très clair sur ce point.

ont été distingués pendant un certain temps une forme sujet et une forme complément (*mo* >< *moi* par exemple dans *Idylles et chansons*, début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>), les pronoms sont réorganisés et l'on a un nouveau système qui se met en place au cours du XIX<sup>e</sup> siècle :

1 <sup>ère</sup> P	<i>moin/mwen</i>	qui devient <i>m'</i> devant voyelle
2 <sup>e</sup> P	<i>vou</i>	qui supplante <i>to</i> progressivement et est réduit à <i>ou</i> dans de nombreux contextes
3 <sup>e</sup> P	<i>li</i>	qui se réalise <i>l</i> dans de multiples contextes : cf. <i>m'ap vwè-l</i> = je le vois
4 <sup>e</sup> P	<i>nou</i>	la voyelle « ou » [u] est amuïe dans de nombreux contextes
5 <sup>e</sup> P	<i>zòt</i>	qui remplace dans les années 1810–1820, pour s'adresser à plusieurs personnes, le <i>vou</i> hérité du français et antérieurement pratiqué... <i>zòt</i> sera lui-même remplacé à peu près systématiquement par <i>nou</i> plus tard – ce qui pourra entraîner la confusion avec la 4 <sup>e</sup> personne lorsque les contextes ne sont pas très clairs – mais cette évolution, tardive, ne se manifesterait qu'au cours du XX <sup>e</sup> siècle et surtout après 1950.
6 <sup>e</sup> P	<i>yo</i>	qui, outre son utilisation comme pluriel de la 3 <sup>e</sup> personne dans ses diverses fonctions, devient aussi en haïtien la marque du pluriel défini porté sur les noms : « <i>liv-la-yo</i> » ou « <i>liv-yo</i> », plus récemment, signifiant « les livres ».

Dans les Petites Antilles, Guadeloupe et Martinique, par des chemins et à des dates différentes, on obtient la liste suivante pour les pronoms personnels :

1 <sup>e</sup> P	<i>mwen</i>	fréquemment réalisé maintenant en position sujet (atone) sous la forme <i>man</i> (en Martinique) ou <i>an</i> (en Guadeloupe) – ces « nouvelles formes étant peut-être à rapporter plutôt à un « <i>mon</i> » d'origine qu'au « <i>mwen</i> » déjà présent au XVIII <sup>e</sup> siècle (graphié « <i>moin</i> » ou « <i>moé</i> ») ; notons que le <i>moin</i> des premiers temps était surtout attesté en fonction de complément quand <i>mo</i> ou <i>mon</i> étaient, quant à eux, utilisés comme marques du pronom sujet.
2 <sup>e</sup> P	<i>vou/ou</i>	a remplacé un « <i>to</i> » assez largement attesté au XVIII <sup>e</sup> et XIX <sup>e</sup> siècle, qui s'est d'ailleurs conservé assez tard en Guadeloupe (jusqu'au début du XX <sup>e</sup> siècle). Presque toujours réalisé « <i>ou</i> » en position atone, le pronom de 2 <sup>e</sup> personne tend d'ailleurs vers « <i>-w</i> » et par hypercorrection vers « <i>-r</i> » en Guadeloupe.
3 <sup>e</sup> P	<i>li/i</i>	La forme longue « <i>li</i> » est utilisée en cas d'insistance ou de topicalisation, la forme courte, est attestée en toute position atone et tend vers le yod (semi-consonne) représenté par <i>-y</i> dans beaucoup de textes contemporains (notamment : enchaînement après voyelle : <i>pou-y</i> = pour lui, <i>mwen vwè-y</i> = je l'ai vu, etc.).
4 <sup>e</sup> P	<i>nou</i>	forme partout invariable, en tout contexte
5 <sup>e</sup> P	<i>zòt</i>	Reste bien distinct de la 4 <sup>e</sup> P. Provient sans doute d'une forme « <i>vous-aut(res)</i> » du français.
6 <sup>e</sup> P	<i>yo</i>	Pluriel de <i>li/i</i> , utilisé aussi bien pour le pronom sujet que pour le pronom complément, reconnu à sa position, avant et après le verbe, mais aussi pour le déterminant possessif qui suit le nom : « <i>liv-yo</i> » = leur livre ; le pluriel dans le syntagme nominal est noté par « <i>sé</i> » antéposé au nom : « <i>sé liv-la</i> » = les livres, « <i>sé liv-yo</i> » = leurs livres...

<sup>14</sup> Cf. M.C. Hazaël-Massieux, 2008, p. 415.

Cette présentation rapide des systèmes des pronoms personnels en haïtien et en antillais n'est qu'un exemple parmi tous ceux qu'il faudrait présenter, au delà du stade de la créolisation, pour montrer les évolutions continuées, des langues qui en sont issues. Le même type d'analyse doit être fait pour les systèmes verbaux, pour les développements des déterminants, pour la mise en place des divers connecteurs, etc.<sup>15</sup>. Ces grammaires historiques des langues qu'on appelle « créoles » sont largement à compléter, et les hypothèses formulées à partir de l'étude de textes se succédant chronologiquement sont à affiner, à valider ou à falsifier. Sans doute faudrait-il aussi cesser d'appeler toujours maintenant « créole » toutes les langues nées au cours des colonisations européennes : si elles sont bien passées par un stade de créolisation, elles ne sont plus au sens strict des « créoles » – en admettant que ce soit le nom que l'on donne aux médiums de communications marqués par une forte variation qui servaient à communiquer aux XVIII<sup>e</sup> et dans la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles continuent maintenant leur évolution normale, comme toutes les langues. L'abandon de ce terme unique pour désigner des langues différentes aurait également l'avantage de leur reconnaître à chacune une autonomie d'évolution et surtout de leur accorder un statut qui leur est refusé sous le vocable de *créole*, terme souvent considéré comme évoquant une « langue inférieure », une langue incomplète, une langue bâtarde.

## CONCLUSION

Il était important d'envisager la question des développements des langues créoles selon deux temps, bien distincts : un temps de formation et un temps d'évolution continuée.

Le premier temps, celui de la formation, qu'on pourra appeler le temps de la « créolisation », pendant lequel – avec une très importante variation, caractéristique d'ailleurs du médium créole précisément et donc du type de communication auquel les locuteurs sont habitués dans ce monde du XVIII<sup>e</sup> siècle –, on parle « créole » c'est-à-dire qu'on recourt à des formes de communications, diverses et efficaces pour la vie quotidienne, mais où il n'y a pas encore de paradigmes grammaticaux tout à fait fixés. Dans ces situations de créolisation, marquées par un important plurilinguisme, les locuteurs sont constamment tentés de réinterpréter les propos de l'autre à travers les éléments de leur système propre, et les témoignages qui nous sont parvenus, de locuteurs de créoles, tous francophones dans les débuts, et plus ou moins capables d'enregistrer les variétés pratiquées par des locuteurs non francophones, tendent à mettre à jour une

<sup>15</sup> Nous avons engagé cette démarche dans M. C. Hazaël-Massieux, 2008, mais il y a encore bien des domaines à étudier et décrire dès que l'on tente de rendre compte des changements historiques dans leur déroulement.

domination du français, expliquée par la domination sociale des maîtres. Ce schéma, sans doute un peu trop simple, ne permet pas d'expliquer les évolutions considérables des variétés de créole qui vont suivre alors qu'ils s'écartent alors complètement du français même régional et populaire. De fait, les non francophones (esclaves, étrangers divers, affranchis, ou Créoles, de divers types, sans doute peu francophones) réinterprètent, quant à eux, différemment l'idiome commun ; si les différences n'empêchent pas la communication, l'interprétation des formes se fait pour eux en fonction de schémas linguistiques tirés de leur propre compétence linguistique (langues africaines diverses, langues européennes autres, voire langues amérindiennes, ou créole des natifs) et donc de façon suffisamment différente des francophones pour qu'au moment où les non blancs non francophones natifs *prennent* de plus en plus *l'écriture* (indépendance d'Haïti, abolitions de l'esclavage...) ces formes, moins ou pas marquées par les habitudes héritées du français et par sa description grammaticale consciente (qui influence les *personnes lettrées*), se manifestent de plus en plus dans le parler commun de chaque lieu. C'est à ce même moment que se séparent des variétés linguistiques différentes, qui après avoir opéré des choix divers dans le médium commun que constitue le créole d'une vaste zone, vont retenir très spécifiquement une variante et non pas une autre, écartant par là même des formes grammaticales qui ont pu être retenues ailleurs. On a désormais des *langues* qui se distinguent et s'opposent les unes aux autres, plus ou moins drastiquement ; il n'y a plus lieu de parler alors de « créole » pour les diverses variétés ; le temps de la formation et de la « créolisation » est achevé ; on a désormais des langues, différentes les unes des autres, qu'il convient d'appeler du nom du peuple qui les pratique (haïtien, antillais, guyanais, et en sortant de la zone caraïbe, mauricien, réunionnais, etc.), et qui vont comme l'histoire récente nous le montre, continuer leur évolution... Mais il s'agit alors d'une évolution linguistique comme il y en a dans toutes les langues, car toutes les langues évoluent au fil de leur histoire. Ce qui caractérise probablement un peu plus spécifiquement ces langues issues d'une créolisation (temps de formation qui donne un *créole*) c'est qu'elles continuent pour la plupart à évoluer *dans le contact de langues* car les pays qui les pratiquent sont le plus souvent encore dans des situations de diglossies voire de plurilinguisme... Elles sont donc à nouveau marquées par les contacts de langues, mais avec des effets alors autres car ce contact se manifeste sur des langues *formées* – et non plus *en formation*.

Ces données théoriques, dégagées de l'étude de nombreux textes anciens pris à différentes périodes de l'histoire<sup>16</sup>, peuvent peut-être servir de modèle pour décrire d'autres groupes de langues ou d'autres langues nées dans le contact linguistique, même si ce contact n'est pas provoqué et accompagné par les

<sup>16</sup> Cf. Marie-Christine Hazaël-Massieux, 2008.

colonisations historiques, avec leur cortège de particularités sociales (esclavage, déportation, oralité dominante, etc.). Dès lors, ces nouvelles langues « émergentes » (il y a sûrement eu des « langues émergentes » à toutes les périodes d'histoire de l'humanité) peuvent présenter des caractéristiques un peu différentes de celles qui ont été mises à jour dans les langues *créoles*, mais peuvent aussi comporter sans doute des traits communs qu'il conviendrait d'apprécier. C'est pourquoi, il apparaît essentiel, alors que nous sommes maintenant pourvus d'hypothèses fortes bâties à partir des données historiques concernant les langues appelées *créoles*, de poursuivre l'étude systématique – et historique chaque fois que cela est possible – des changements à l'oeuvre dans les langues fonctionnant dans des conditions sociolinguistiques proches, en tout cas marquées par la présence en un lieu donné de langues multiples et de développements de formes particulières de communication entre locuteurs ne pratiquant pas la même langue.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Chauleau, L., 1993, *Dans les îles du vent. La Martinique (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, L'Harmattan.
- Descourtiz, M.-E., 1809, *Voyages d'un naturaliste... à St-Domingue*, 3 tomes, Paris, Dufart, père, Libraire-Éditeur [BNF P ANGRAND 854] : t. III.
- Ducoeurjoly, 1802, *Manuel des habitants de Saint-Domingue, contenant... à Paris, chez Lenoir, libraire, rue de Savoie, n°4* [BNF MICROFICHE M-10869 (1) et (2)].
- Du Tertre, R. P. J.-B., o.p., 1671 [réédition 1978], *Histoire générale des Antilles habitées par les Français*, 4 tomes, Fort-de-France, E. Kolodziej, Édition et Diffusion de la Culture Antillaise.
- Hazaël-Massieux, M.-C., 2008, *Textes anciens en créole français de la Caraïbe : histoire et analyse*, Paris, Publibook.
- Hazaël-Massieux, M.-C., à paraître : « Quand les contacts de langues donnent les créoles... À propos de la créolisation comme *modèle* ou type de développement des langues », *Travaux du CLAI*X, 23 (accessible en ligne : [http://sites.univ-provence.fr/wclaiX/travaux/travaux\\_23\\_contact\\_mc\\_hazael.pdf](http://sites.univ-provence.fr/wclaiX/travaux/travaux_23_contact_mc_hazael.pdf)).
- Jenson, D., 2005, « Polyphonie sociale dans la poésie créole de Saint-Domingue (Haïti) », dans : Marie-Christine Hazaël-Massieux et Michel Bertrand (éds.), *Langue et identité narrative dans les littératures de l'ailleurs. Antilles, Réunion, Québec*, Publications de l'Université de Provence, collection « Langues et langage », 171–196.
- Moreau de Saint-Méry, M.-L.-É. [1797] : *Description de la partie française de l'isle de Saint-Domingue*, Édition Maurel et Taillemite, Paris, 1958.
- Sylvain, Suzanne, 1936, *Le créole haïtien. Morphologie et syntaxe*, Wetteren (Belgique) et Port-au-Prince (Haïti).